



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 13 novembre 2018

Présidence: Philippe Blaser

Ouverture: 20h00

Appel: 52 membres présents, 3 membres excusés

Excusés
Jean-François Buvelot
Guy Morier-Genoud
David Savelli

Le quorum est atteint: 95%

Ordre du jour

1. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité – Communiqué N° 20.
4. Dépôt de préavis 2016-2021 N° 32 : Budget de fonctionnement 2019. Traité par la Cofin.
5. Dépôt de préavis 2016-2021 N° 33 : Révision des statuts du SIDERE. Traité par la Cofin et une commission ad hoc : 3RV – 4 PLR.
6. Dépôt de préavis 2016-2021 N° 34 : Adoption d'un règlement sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants. Traité par la Cofin et une commission ad hoc : 3RV – 3 PLR – 1 VL.
7. Préavis municipal 2016-2021 N° 31 – Arrêté d'imposition pour l'année 2019. Rapport de la Cofin. Prise de décision.
8. Réponse au postulat de Mme Pascale Vollenweider & Consorts « Centres médicaux-sociaux et soins à domicile dans les communes: un bilan pour mieux comprendre. »
9. Associations intercommunales.
10. Divers et propositions individuelles.

En ouverture de séance le Président souhaite la bienvenue aux conseillers ainsi qu'aux municipaux, aux représentants de la presse et au public et procède à l'assermentation de Mme Brigitte Pittet (PSRV); le Conseil est ainsi au complet.

Il fait ensuite voter l'ordre du jour modifié avec l'ajout de 2 nouveaux membres à ENJEU, et au point 5 la suppression du traitement du préavis 33 par la Cofin. L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1. Procès-verbal de la séance du 2 octobre 2018.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, tel que présenté.



Conseil Communal de Rolle

2. Communications du Président

Le Président procède à la lecture du courriel de M. Jean-Pierre Roland relatif à la décision du groupe Vert Libéral de désormais se positionner derrière le groupe PLR dans la salle du Conseil, puis à celle du courriel de M. Paley pour la Cofin qui désire savoir si lors de la séance de décembre les conseillers pourront voter sur les conclusions des préavis municipaux 25 et 30, ce qui sera vraisemblablement le cas selon lui. Il termine en signalant que la séance du 26 mars 2019 est avancée au 19 mars 2019.

3. Communications de la Municipalité

M. Echenard prend la parole au sujet des travaux à la Gare CFF; les deux premiers week-ends de décembre verront une interruption de trafic durant 52 heures. Le transit sur l'une des deux voies sera interdit et il y aura un trafic régio-express au quart d'heure. Le manque de places P+Rail est dû à trop d'abonnements vendus pour le territoire rollois, problème qui est en train de se résoudre. Par contre le parage à l'heure sera très fortement réduit.

Concernant le bassin de rétention, la séance du 5 novembre n'a pas eu lieu parce que des projets CFF en cours sont concernés par ce bassin, et une procédure interne a pris plus de temps que prévu. Une séance d'information aura lieu le lundi 14 janvier 2019 au Casino à 20h00. La mise à l'enquête se fera pratiquement en même temps et la presse sera conviée à une séance d'information le 22 janvier.

4. Dépôt de préavis 2016-2021 N° 32 : Budget de fonctionnement 2019.

Ce préavis sera traité par la Cofin.

5. Dépôt de préavis 2016-2021 N° 33 : Révision des statuts du SIDERE.

- Traité par la Cofin et une commission ad hoc : 3RV – 4 PLR. Marjorie PETIT – Michel DERUAZ – Christian JOLY – Philippe ROSSET - Florence FRIES – Arlette DEVAUD – Patrick BRECHON.

Cette révision est en phase 3 selon la loi sur les communes, a déjà fait un passage devant la commune, est retournée devant le Conseil intercommunal, revient au Conseil communal dont une commission ad hoc devra rapporter et le Conseil devra simplement l'approuver ou ne pas l'approuver, mais aucune modification ne pourra y être apportée.

Mme Bermejo Dubois constate qu'il y a un investissement pour Rolle de 2.6 mios et elle est surprise que la Cofin ne se penche pas sur ce sujet.

M. Deruaz répond que 4 membres de la Cofin font partie de cette commission et c'est d'ailleurs la Cofin qui choisit de s'impliquer ou non dans le traitement des préavis déposés.

La nomination de la commission est acceptée à l'unanimité.

6. Dépôt de préavis 2016-2021 N° 34 : Adoption d'un règlement sur les tarifs et émoluments du Contrôle des habitants. Traité par la Cofin et une commission ad hoc : 3RV – 3 PLR – 1 VL.

Francine TRUC BRENNEISEN – Pascale VOLLENWEIDER – Raphaël CHAPPUIS - Cécile Rod - Antonio MAGALLANES – Patrick BRECHON – Anne BECK.

La commission ad hoc pour le préavis 34 est acceptée à l'unanimité.

6 bis Elections à ENJEU où deux membres sont démissionnaires : Mme Maud Carrard-Gay (PLR) et Mme Lucia Suva (PSRV) sont remplacées par M. Arthur Petit (PLR) et Mme Valeria Mozzetti (PSRV). L'élection de ces deux membres est acceptée à l'unanimité.

Un membre suppléant est également à nommer à l'AIER. Ce point est reporté à la séance de décembre.



Conseil Communal de Rolle

7. Préavis municipal 2016-2021 N° 31 – Arrêté d'imposition pour l'année 2019. Rapport de la Cofin. Prise de décision.

Mme Dévaud-Praz, rapporteur de la commission des finances, lit les conclusions du rapport majoritaire.

M. Rigolet lit les conclusions du rapport minoritaire.

Le Président passe alors la parole au Syndic.

Le Syndic remercie ceux qui lui ont souhaité bon courage pour cette séance et la défense de ce point... Du sang, des larmes, de la sueur puis la bataille... Le Conseil est en présence de 2 rapports de la Cofin alors que lui-même aurait souhaité se trouver devant une union sacrée face aux difficultés financières, même s'il n'y a pas cru longtemps. Il a vraiment souhaité cette union et doit faire face à la désunion. Il sera dès lors très difficile de gagner la bataille pour sauver les finances communales. La désunion est un problème pour la commune mais aussi une attitude qui profite aux interlocuteurs que sont les autres communes, les associations de communes et l'Etat de Vaud. Rolle, la Perle du Léman, est aussi la mal-aimée qui a longtemps touché de l'argent des sociétés internationales implantées, et même si ce n'était pas beaucoup elle était jalouse. Aujourd'hui il a l'impression qu'elle est toujours mal-aimée, de certains fonctionnaires par exemple. Soyons lucides car la commune est seule face à cette problématique en étant malheureusement désunie. Beaucoup de citoyens font des comparaisons avec d'autres communes alors qu'elles sont vraiment impossibles. Il y a tellement de différences structurelles, d'investissements, de taux d'impositions divers, d'impacts de la RIE III ou de péréquation que la situation est constamment en mouvement et les comparaisons très compliquées. Il estime que la commune est actuellement dans un cas de rigueur et mettra tout en œuvre l'année prochaine pour faire valoir ce cas de rigueur.

Il constate la stratégie incompréhensible du Conseil d'Etat. La moitié des communes suisses comptent moins de 1'000 habitants et la moitié des résidents habitent dans des communes de plus de 8'200 habitants. La stratégie cantonale qui vise à soutenir financièrement les petites communes par la péréquation est un sens politique positif, mais un non-sens économique. Il faut arrêter d'aider financièrement les petites communes et plutôt soutenir les fusions de communes. Sur le plan de la fusion il réédite le soutien de la Municipalité au projet de fusion rollois car la fusion c'est l'avenir. De nombreuses petites communes de la région seront obligées d'y arriver, et c'est plus proche que l'on ne le pense. La commune est victime d'une nouvelle péréquation modifiée en 2016 dont le but était d'aider les communes faibles. C'est toujours un non-sens qui continuera si on ne fait rien pour la future péréquation annoncée pour janvier 2023; il faut encore tenir 4 ans avec ce qui ne fonctionne pas aujourd'hui et il espère pouvoir intervenir pour faire avancer les choses. Tous les objectifs de la péréquation pour Rolle ne fonctionnent pas. Il a rendez-vous le lundi suivant au siège de l'Union des Communes Vaudoises et il profitera de leur expliquer le côté impossible des objectifs de la péréquation pour la commune de Rolle. Il voudrait aussi dénoncer la stratégie du Conseil d'Etat qu'il appelle celle « du plus tard possible ». Il y a eu l'annonce précipitée de la RIE III en novembre-décembre 2017, juste après que le budget 2018 a été voté. Il a fallu, auprès de l'UDCV et ACV au moins la moitié de l'année pour essayer d'obtenir 50 mios, lâchés du bout des doigts, et il a fallu attendre encore 2 semaines pour obtenir la répartition de distribution de cette somme. Il s'agit de la stratégie du plus tard possible pour que l'on n'ait pas la possibilité de réagir, ce qui est scandaleux. Pour la RIE III il avait été promis qu'il n'y aurait pas de répercussions sur les citoyens et force est de constater que tel n'est pas le cas. On nous présente une stratégie financière suisse, qui à son avis ne fait pas le poids face à la stratégie fiscale américaine.

Il aimerait également mentionner quelques propos de Mme Wyssa, Présidente de l'Union des Communes Vaudoises, sur les nouvelles prévisions financières 2019: ces nouvelles prévisions représentent entre 5 et 6 points d'impôt en moyenne pour les communes, 90% d'entre elles ne sauront pas comment boucler leur budget 2019, les augmentations d'impôt paraissent inéluctables, et nous y sommes. De plus il a fallu attendre très longtemps pour connaître le montant final que coûte la RIE III, montant parti d'assez bas pour parvenir à 180 mios. Et il y a eu différents communiqués du Conseil d'Etat, toujours au dernier moment.

Le Syndic reprend sur les commentaires de M. Mischler, député: ce message passe mal, le Conseil d'Etat nous joue la trignolette avec ces chiffres, il fait de l'enfumage avec le montant de 177 mios; je ne comprends pas pourquoi le Conseil d'Etat communique maintenant alors que la Commission des finances n'a pas encore rendu son verdict sur cette motion.



Conseil Communal de Rolle

Le Syndic aimerait donner une piste sur les 50 mios lâchés par l'Etat. Par des sources sûres il sait que le Président de la Commission des finances du Grand Conseil aurait été prêt à lâcher 75 mios, et aurait suggéré au Conseil d'Etat de libérer 50 mios et de garder 25 mios pour les cas particuliers tels que celui de la commune de Rolle. C'est un vœu pieu...

Il revient aux finances communales avec ce taux inchangé depuis longtemps et rappelle tous les investissements réalisés ces dernières années tels la Grand Rue, le Port, la caserne, la rénovation de la Débridée, la Cure, les infrastructures souterraines. Tout cela pour un montant de 50 mios, et il faut prendre en compte les engagements envers ENJEU, rénovation du Martinet A, B, C, Martinet D restaurant scolaire, Collège de Gilly, transports scolaires pour un montant de 58 mios; même si ces frais sont partagés avec d'autres communes, le tout représente tout de même 75 mios investis durant les 7-8 dernières années. La charge de cette dette est de 3 mios par an avec en plus le fonctionnement des finances communales et intercommunales qui tourne avec la valeur du point d'impôt qui est très élevée à Rolle et qui sert à tous les calculs; donc les couches de péréquation s'accumulent les unes sur les autres et chargent ainsi les finances de la commune. Les 8 points d'augmentation proposés, même si c'est toujours trop, visent à éviter de trop emprunter puisque la marge d'autofinancement est négative et proche des 7 mios. Il rajoute que les perspectives financières négatives vont se prolonger au moins jusqu'à la fin de la législature et probablement plus longtemps encore. Il faudrait que des quartiers se construisent afin que des habitants arrivent, et par exemple les habitants du futur quartier Schenk seraient bien utiles pour éviter les augmentations d'impôt. La Municipalité n'étant pas inactive face à ces problèmes financiers elle a consenti pour le budget 2019 des diminutions de charges courantes entre 10 et 15%; les investissements pas indispensables sont gelés, et ceux qui le sont posent problème (les travaux en sous-terrain pour les nouveaux quartiers). Il faut donc geler tous les engagements de personnel, restreindre la masse salariale de manière ciblée, revoir les cahiers des charges du personnel, diminuer les services à la population, clore les affaires judiciaires, contraindre les associations à réduire leurs charges, et il faudra faire face à de nouveaux projets de constructions scolaires. Au niveau des recettes, augmenter l'impôt foncier de 1 à 1.3, introduire de nouvelles taxes au contrôle des habitants, entre autres, de nouvelles recettes de parking, stimuler le développement de plans de nouveaux quartiers en tenant compte de l'étude environnementale stratégique, réévaluer à terme le rendement immobilier pour éventuellement s'en désaisir, moderniser le fonctionnement administratif grâce à des outils performants avec un investissement en 2019, développer les services à la population par un guichet virtuel pour éventuellement développer le télétravail. Cette liste n'est pas exhaustive mais est une base de travail.

Le Syndic revient sur les deux rapports de la Cofin, l'un positif et l'autre qui exprime la désunion dont il a parlé et relève le courage des trois signataires qui s'affichent. Ce rapport pourrait plonger la commune dans un obscurantisme certain qui transmettra la dette aux générations futures. Il y aura la marge d'autofinancement négative pour laquelle il faudra emprunter et bien sûr les entretiens qui ne se feront plus (routes et autres...). C'est mettre gravement en danger le fonctionnement de la commune, c'est empêcher les citoyens rollois de s'exprimer, c'est porter gravement atteinte au soutien de la vie locale, c'est geler pour longtemps des services essentiels à la population et c'est creuser un trou encore plus profond que celui qui se creuse actuellement. Alors que beaucoup de communes font face à la situation, avec des taux d'imposition parfois plus élevés, et obtiennent la confiance de leur organe délibérant, la commune de Rolle est-elle capable d'en faire de même? Il veut y croire mais la décision revient aux conseillers.

Le Président ouvre alors la discussion en donnant au préalable lecture de deux amendements reçus en début de séance : - Adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, fixant le taux d'imposition de la commune à 59.5%. – Adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019, fixant le taux communal de l'impôt foncier à 1 ‰.

M. Hay rappelle qu'il y a 11 mois le Syndic a parlé dans cette même salle du déficit abyssal de 10 mios qui se profilait, ce dont les conseillers ont pris acte sans surprise pour la plupart des membres de la Cofin, car il y a des années que l'on sait que les finances communales sont à risque. Il y a également des années que la Cofin peste contre un système de répartition des charges Canton/Communes qui est juste devenu incontrôlable et dont Rolle est aujourd'hui l'une des victimes de premier plan. Les raisons pour lesquelles les signataires du rapport de minorité ne souhaitent pas augmenter les impôts sont



Conseil Communal de Rolle

plurielles. Par exemple l'impôt foncier; après des années de tergiversations de la Municipalité on a augmenté massivement les taxes d'épuration en 2018 alors ne tapons pas encore sur la tête des propriétaires, pas tous à l'aise financièrement, avec une hausse de l'impôt foncier en plus ce qui d'ailleurs ne ferait pas basculer dans une marge d'autofinancement solide. A propos du taux d'imposition certains sourient devant ce refus d'augmentation alors que le taux est déjà si bas... Ceux qui disent cela ont peut-être mal lu parce que la fiscalité vaudoise, attractive par rapport à la fiscalité genevoise lors de sa jeunesse, ne l'est plus aujourd'hui car elle est devenue lourde pas seulement à cause du Canton mais aussi à cause des communes, et ce n'est pas une bonne stratégie que d'augmenter la fiscalité des communes. Les signataires pensent que le taux actuel se justifie et qu'il convient de le maintenir en sachant que c'est au Canton d'agir. A ce sujet il croit savoir que le Syndic n'a pas encore pris rendez-vous avec les autorités cantonales, ce qu'il regrette car cela fait environ une année que ce dernier sait qu'il y a un problème. Ceux qui ne savent pas que l'écrtage a été condamné dans un temps antérieur à 11 mois, ne savent pas bien calculer et n'ont pas anticipé. Si à présent on se trouve dans une situation critique, on aurait dû la voir venir, lui-même ayant à plusieurs reprises insisté sur le fait qu'il fallait évoluer. Les mesures que le Syndic a citées précédemment ne correspondent toujours pas à ce que la majorité des membres de la Cofin ont exprimé comme demandes, à savoir un plan précis de réduction des dépenses pérenne sur les dernières années de la législature. Ce sont là des vœux, des pistes, mais ce ne sont pas des indications claires sur la façon dont on devrait s'y prendre. Ils pensent que la Municipalité n'a pas encore pris la mesure du problème qu'elle doit aborder, alors que c'est son rôle, et le rôle du Conseil communal est de la mettre dans les cordes pour que ça bouge, de même qu'il veut que le Canton soit aussi mis dans les cordes pour bouger et revoir rapidement ce système de péréquation qui est devenu incontrôlable. En résumé il y a 2 aspects; l'un qui est intracommunal visant à dire que l'on ne veut pas d'augmentation d'impôts parce que l'on doit faire mieux en termes de gestion publique, et d'autre part un impact cantonal. A cet égard il salue la présence de 3 députés dans la salle qui montrent qu'il y a un intérêt au niveau du Grand Conseil à regarder ce qui se passe à Rolle, la commune la plus particulière dans ce cas de figure de répartition des charges entre Canton et communes. Ayons bien présents à l'esprit les deux aspects, le communal où la Municipalité doit faire un effort plus convaincant que la liste mentionnée plus haut, et le cantonal qui requiert que la Municipalité, mais aussi les autorités cantonales prennent sérieusement la situation en main pour revoir de fond en comble et rapidement ce système incompréhensible et mobile de péréquation.

M. Bréchon poursuit avec les propos suivants:

« Grâce à la mise en œuvre de la RIE III cantonale, les entreprises suisses vont voir leur taux d'imposition passer de 20,95% à 13,79%. Grâce aux mesures de compensation de la même RIE III cantonale, les allocations familiales vont augmenter de CHF 50.— par mois (CHF 30.— pour les jeunes en formation), sans parler des primes d'assurance maladie qui seront plafonnées à 10% du revenu familial dès le 1^{er} janvier prochain (12% dès le 1^{er} octobre dernier).

Conséquence pour les familles avec enfant-s, la hausse d'impôt proposée sera compensée par la hausse des allocations familiales (voir tableau à la page du 17 du PM 32), pour les autres la hausse sera relativement modeste.

Certain-e-s d'entre nous sont né-e-s à Rolle, d'autres sont venus y résider par après. Nous avons tous profité de ce taux rollois exceptionnellement bas. Ne pourrions-nous pas voir, pour une fois, le verre à moitié plein plutôt que le verre à moitié vide et redonner à notre belle et généreuse Commune une partie des économies qu'elle nous a fait faire ?

Je rappelle qu'il faudrait une hausse d'impôt de 14 points pour que la marge d'autofinancement soit à zéro et de 18 points pour réaliser le programme de législature.

Gouverner, c'est prévoir... Nous avons appris que la hausse d'impôt de 4,5 points proposée par la Municipalité et refusée par ce Conseil en 2014 aurait permis de provisionner environ 10 millions qui seraient les bienvenus aujourd'hui. Nous savons également qu'il nous faudra de nouvelles classes d'école, l'emplacement de la voirie actuelle serait idéal, personne ne souhaite voir s'ériger à nouveau des pavillons provisoires. Nous devons réaliser 30 places de parc supplémentaires le long du Jardin anglais pour répondre à l'agrandissement du port. J'ai appris récemment que la Commune a dû décliner la proposition du SIDERE de profiter des travaux de remplacement de la conduite d'eau sur les 3 routes



Conseil Communal de Rolle

de dessertes dans le quartier de villas à l'avenue Général-Guisan pour mettre en séparatif le réseau d'eaux usées.

Je refuse que ma Commune soit obligée de demander l'aumône, comme elle l'a fait récemment pour la réhabilitation de la fontaine de Ville.

L'alignement des planètes nous est particulièrement défavorable cette année et certainement pour les années à venir. En attendant la réforme fiscale fédérale des entreprises, en attendant la révision du système péréquatif cantonal, j'invite les membres de ce Conseil à accepter la hausse de 8 points proposée, qui je le rappelle, ne permet pas d'envisager les investissements nécessaires précités.

Pour les propriétaires qui ont conservé une hypothèque sur leurs biens, la hausse de 30% proposée est largement compensée par le faible taux hypothécaire actuel. Si je prends mon cas, pour un appartement de 4 pièces acheté CHF 540'000.— en 2004 (qu'on pourrait revendre CHF 900'000.— aujourd'hui) avec une hypothèque à hauteur de CHF 440'000.—, je paie un loyer mensuel à la banque de CHF 1'200.—, soit moins de la moitié que si j'en étais le locataire.

Il nous a été rétorqué au sein de la commission que cette augmentation de 30% sera insupportable pour les propriétaires qui ont amorti l'entier de leur bien.

Si je reprends mon cas et en admettant que j'aurais eu la mauvaise idée d'amortir mon bien, je serais à la tête d'une fortune de près d'un million. On ne va pas commencer à plaindre tous les millionnaires de ce pays, donc j'invite les membres de ce Conseil à accepter la hausse de 0,3 %o proposée. »

Mme Choulat Pugnale tient à rassurer M. Bréchon en lui indiquant qu'elle n'a pas demandé l'aumône pour la réhabilitation de la fontaine.

M Deruaz répond à M. Bréchon au sujet des allocations familiales car il n'est pas sûr que les parents rollois seront heureux d'entendre que eux n'auront pas le droit de profiter des allocations familiales qui ont été négociées en compensation de la RIE III parce qu'ils vont devoir payer des impôts. On sait que les charges pour les familles ont augmenté et qu'elles augmentent, par exemple l'augmentation des prix des repas dans les cantines scolaires, donc les familles ont largement mérité la hausse de Fr. 50.- par enfant et par mois et il n'y a pas à chercher immédiatement une possibilité de leur faire dépenser cette somme pour autre chose.

M. Scaiola est arrivé à Rolle en tant qu'enseignant au Martinet en 2000-2001, époque à laquelle il a été informé qu'un nouveau collège allait être construit. Ce collège était un besoin à ce moment-là et il n'est sorti de terre que 15 ans plus tard. Il était tellement nécessaire qu'entre temps les portacabines ont poussé comme des champignons. La construction du bâtiment D a pris tellement de retard qu'il n'est à présent plus du tout à même de répondre à la demande, il est actuellement plein et celui de Gilly le sera également sous peu. Il faut pour les 7^e et 8^e années qui dépendent d'ENJEU 6 classes supplémentaires à l'horizon 2022. Pour les volées de 9^e à 11^e, il faut 3 classes pour 2020 et 7 de plus pour 2022. En terme de planification des constructions, 2022 c'est demain. En ce qui concerne les salles de gym sur le site du Martinet, il reste 1 période disponible... donc si on ouvrait aujourd'hui 1 seule nouvelle classe, elle devrait faire 2 heures de sport à l'extérieur; impossible mais cas de figure déjà arrivé... Ces chiffres ne sont pas avancés par quelques enseignants ou directeurs jamais contents mais par une entreprise, MicroGIS, mandatée par les 2 nouveaux directeurs pour avoir une vision des besoins à moyen terme. Il confirme que ces besoins sont très importants et de nouvelles constructions sont à envisager dans un avenir très proche sinon ce sera le retour à la case portacabines qui sont mal équipés, sans eau courante ni WC, mal insonorisés, sans connexion internet, tableaux interactifs et autres, et qui en plus coûtent cher. Il parle des écoles puisqu'elles sont le sujet qu'il connaît le mieux dans la commune, mais avec l'augmentation constante de la population d'autres infrastructures devront être développées.

En disant oui ce soir à la hausse d'impôt on ne garantit pas, et de loin, de pouvoir réaliser toutes les infrastructures nécessaires au bon développement de la commune mais en refusant cette hausse, nous nous assurons qu'une partie de nos enfants ne puissent pas suivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles. A nous de choisir ce que nous voulons pour leur avenir.

M. Joly a eu l'occasion, en tant que cosignataire du rapport minoritaire, de se pencher en détail sur la proposition de hausse de 8 points de l'impôt communal, et il y a 1 élément qui est frappant, c'est de voir le pouvoir détenu par le Canton. Tout ce dont on discute ici aujourd'hui est bien dû à plusieurs décisions



Conseil Communal de Rolle

cantonales; on a mis au point un système péréquatif, la LPIC, qui a un impact colossal sur les finances rolloises. En prenant ces décisions on a réduit les recettes fiscales de 15 mios mais par ailleurs on a choisi de baisser la facture de péréquation et de répartition interne de Rolle de seulement 6 mios. On constate instantanément qu'un trou de 9 mios est ainsi creusé, et c'est un élément qu'on ne maîtrise absolument pas. Quand on a commencé à parler de la situation financière de Rolle il y a bientôt 12 mois, il y a eu dans le cadre de la Cofin plusieurs interactions avec le Syndic, et à plusieurs reprises on a entendu que ce serait peut-être une bonne idée d'aller discuter de cette situation en détail avec le Canton, pour ne pas se retrouver le nez dans le mur. Il semble que cela ne se soit pas fait, donc on n'a pas plus d'informations et les chiffres que l'on discute aujourd'hui ne sont que des estimations. Les revenus sont des estimations, personne ne sait quels seront les bénéfices des entreprises et peut-être seront-ils meilleurs le taux étant plus bas. La répartition de péréquation, celle-là est assez certaine, les 850 mios déversés par le Canton sur les communes sont assez bien garantis.

On n'a pas eu d'explications quant à la détermination de ce chiffre de 8; pourquoi pas 6 ou 12? On sait que pour arriver à l'équilibre ce serait à peu près 10, que si on veut maintenir le régime actuel il faudrait être à 15, ce qui nous mènerait à 75, au-dessus du taux moyen cantonal qui est en-dessous de 70, mais les finances rolloises n'en seraient pas assainies pour autant... On est dans une incertitude sur les enveloppes et les dimensions qui sont colossales en termes d'impact sur les finances de Rolle, et aujourd'hui dire oui à 8 c'est s'exposer soit à une bonne surprise, soit à une mauvaise car ce ne sera pas suffisant et il faudra compter avec une nouvelle hausse l'année prochaine. Il pense que c'est le moment de donner le signal au Canton que le système de péréquation est arrivé dans le mur. Il faut comprendre que Rolle n'a guère le choix, étant la première dans le mur, mais il y aura d'autres communes dans le même cas par la suite. Si Rolle fait défaut ça patinera chez tout le monde car ce que Rolle ne paie pas, les autres ne le recevront pas. A un moment donné il faut savoir choisir: si on veut garder la poule aux œufs d'or ou pas, et si on veut l'entretenir ou non. Pour l'instant il y a une décision à prendre et il invite les conseillers à refuser l'augmentation d'impôt.

M. Roland précise que les 8 points d'impôt correspondent à 13,45% d'augmentation, ce qui est assez important. Il a été dit précédemment que Rolle n'a pas revu à la hausse ses impôts depuis longtemps, ce qui n'est pas vrai. Il y a eu une augmentation d'impôts déguisée avec l'introduction de la taxe poubelle puisqu'elle n'a pas été compensée. La Municipalité ne prend aucune mesure réelle, seulement des mesurètes. Celles qui ont été proposées seront très insuffisantes et ne pourront pas compenser le déficit. Les économies à réaliser sont de plusieurs millions par année et pas quelques centaines de francs de droite à gauche; combien faudrait-il payer l'heure de parking pour y arriver... La hausse d'impôt ne rétablit même pas l'équilibre financier, ça nous laisse dans l'inconnue la plus totale pour la suite et il est fort probable que si les chiffres avancés se vérifient, il faudra redemander une hausse peut-être de 8 points puisqu'il n'y aura pas assez. On navigue à l'aveugle. Que peut faire la Municipalité? Ce qui est sûr c'est qu'elle doit renoncer aux dépenses de confort et ne conserver que le strict nécessaire. Un point pourrait être que la Municipalité quitte les associations que sont l'UCV et l'ADCV qui ne servent strictement à rien, si ce n'est à servir les intérêts du Conseil d'Etat. La Municipalité, selon lui, devrait nouer contact avec les autres communes du canton qui font face à la même problématique, telles Lutry et d'autres, pour se regrouper afin d'ouvrir des discussions et des négociations avec le Conseil d'Etat de manière à trouver des solutions pour ne pas rester dans l'impasse actuelle.

Mme Suva se dit que parler avec le Canton c'est bien joli mais c'est Rolle qui est en difficulté. Bien sûr personne n'apprécie les hausses d'impôt mais les conseillers ici présents sont assermentés et ont à cœur de penser le bien de la collectivité. C'est pourquoi elle invite chacune et chacun à assumer ses responsabilités à l'encontre des citoyens. Il faut bien savoir que l'immense majorité des charges de la commune sont tout simplement obligatoires et incompressibles. C'est pourquoi elle annonce que le groupe rose-vert soutient cet arrêté d'imposition.

M. Deruaz croit que quelle que soit la décision prise ce soir, pour l'année 2019 il y aura 0 impact sur les investissements. Les chiffres que l'on a vu, que l'on vote 0 point ou 8 points, ne permettent pas de nouveaux investissements sur 2019. Il rappelle les tableaux qui ont été présentés en avant-séance du dernier Conseil en octobre. Les chiffres affichés ne sont déjà absolument plus d'actualité et évoluent



Conseil Communal de Rolle

quasiment chaque jour. Il aimerait remercier la boursière qui doit quotidiennement mettre ces tableaux à jour et doit se trouver dans une situation désagréable en ayant l'impression que ce qu'elle a fait la semaine précédente n'a servi à rien. Le gros problème dans le canton est le mot moyenne et le mot moyens. Nous ne serons jamais une commune moyenne, et serons toujours dans les premiers (cette année les premiers) qui vont taper le mur, ceci même si le taux d'imposition est augmenté puisque la valeur du point d'impôt ne dépend absolument pas du taux d'imposition. Le seul moyen de faire baisser notre valeur de point d'impôt en augmentant le taux d'imposition c'est de faire fuir les bons contribuables. Malheureusement dans le système il y a une erreur fondamentale qui est celle de calculer ce que l'on doit payer à la péréquation avant de savoir réellement quels sont les résultats des communes et les impôts que l'on va encaisser. Dans la nouvelle négociation qui aura lieu, il faudra décaler les paiements d'une année comme il faudra faire la même chose avec les budgets des associations intercommunales parce que l'on se retrouve devant des estimations pas forcément fiables. S'il regarde les chiffres affichés dans le préavis municipal concernant le budget, la situation est dramatique, mais en fait il ne croit plus en ces chiffres; des chiffres qui changent toutes les deux semaines, pour exemple la valeur du point d'impôt qui en 1 mois a baissé de Fr. 170.-; à combien sera-t-elle dans 12 mois? Il rappelle que notre charge péréquative sera calculée au mois d'avril ou de mai 2020 pour l'année 2019; elle a donc encore largement le temps de changer. Il pense que l'on ne peut pas se permettre d'aller devant le citoyen rollois en lui proposant une augmentation d'impôts aujourd'hui alors qu'il manque énormément d'informations. Si ce citoyen dit non au mois de mars, que fait-on au mois de septembre lorsqu'on aura une information bien plus précise sur la situation réelle? Il croit que la commune de Rolle a les moyens d'avancer l'argent pendant une année et de prendre des décisions sur des chiffres connus, et si à ce moment-là il faut augmenter les impôts sur une base de chiffres vraiment connus, alors on le fera. Pour l'instant on n'a pas les informations nécessaires et on ne sait pas si les entreprises ont attendu l'adaptation du taux d'imposition sur les personnes morales pour faire apparaître leurs bénéfices, on ne sait pas comment l'administration cantonale des impôts a tenu compte de l'argent cash touché en 2019 qui va sur 2018 à l'ancien taux. Personne n'a l'information sur les parts d'impôts que l'on va encaisser qui sont réellement sur le nouveau taux. On ne sait pas quel sera l'impact des chiffres sortis au début du mois d'octobre. Le Canton annonce une augmentation du PIB vaudois de 3,5% ce qui est énorme. Ça aura un impact sur les rentrées fiscales mais on ne sait pas de combien. Il croit que la commune de Rolle, au cas où la situation devrait être aussi dramatique qu'elle nous est présentée aujourd'hui, aurait les moyens d'avancer l'argent et du coup d'augmenter les impôts avec une année de décalage. Ceci est d'ailleurs le choix fait par une partie des autres communes pour travailler en connaissance de cause. Le groupe PLR va donc s'opposer aux augmentations proposées par la Municipalité.

Mme Bermejo Dubois retient l'un des arguments du Syndic qui est que lorsque la RIE III a été votée, chacun était convaincu qu'il n'y aurait pas d'impact sur le citoyen. Or aujourd'hui on sait que l'on perd 15 mios, perte pour laquelle le Canton redonne 3 mios, mais il subsiste un trou de 12 mios. Et forcément on demande au contribuable de payer plus d'impôts. Il y a bien sûr une relation de cause à effet et sans avoir discuté avec le Conseil d'Etat, elle trouve inadmissible que ce soit aux citoyens de payer sans avoir la certitude qu'il n'y a pas d'autres moyens que celui-là. Raison pour laquelle elle refusera le préavis municipal.

M. Paley ne comprend pas car il croyait que le parti socialiste était pour la liberté de la mendicité et qu'il était pour revenir à la moyenne du taux d'imposition, alors qu'à présent il propose même de dépasser la moyenne pour que l'on se retrouve parmi les pires communes du canton. Sur la péréquation ça ne date pas d'hier. On encense M. Goël pour avoir demandé une augmentation d'impôts, ce qu'il n'a pas fait pour la péréquation. Mais ce qu'il n'a également pas fait, c'est que quand il y a eu des discussions sur la nouvelle péréquation et que lui-même lui a demandé s'il irait au Canton pour manifester afin qu'elle ne devienne pas pire, là il n'a rien fait du tout. Et cela fait 2, 3, 4 ans qu'on aurait dû agir, ce n'est pas aujourd'hui et même aujourd'hui ça fait une année qu'on en discute et que rien ne s'est fait; aucun expert n'a été mandaté pour montrer que la commune de Rolle s'en sort moins bien que des communes qui ont une valeur d'impôt plus faible qu'elle. Ceci est un reproche et c'est pour cette raison que le groupe Vert Libéral est fâché; ses membres aimeraient des actions plus fortes que celle de juste signer une lettre pour appeler au secours; il faut être plus percutant. Sur ce qui a été dit sur l'immense



Conseil Communal de Rolle

inconnue des impôts, peut-être que les petits patrons qui paieront moins d'impôts s'attribueront plus de salaire et investiront, ce qui reviendra à la commune; et toutes les allocations familiales touchées se retrouveront sous forme d'impôt. On ne sait rien sur les conséquences de ces plus et de ces moins. Concernant l'école, il a été également choqué par les portacabines et quand il est entré à la Cofin et qu'il a demandé si l'école était bien calibrée, c'est le groupe rose-vert qui a refusé qu'il soit répondu à ses questions. Ce sont des membres de ce groupe qui ont refusé qu'il pose des questions pour savoir si l'école était bien calibrée. Il n'a pas pu obtenir de réponse avant de passer au vote. Il est fâché quand il est sous-entendu que la droite va couper dans l'école! En parlant d'investissements il y en a eu beaucoup de non nécessaires ces derniers temps. La Débridée n'était pas nécessaire de même que le port qui aurait pu attendre. Il va changer d'avis par rapport à ce qui a été voté par la Cofin et il veut que la Municipalité prenne de vraies mesures et qu'on vienne vers le citoyen en lui montrant des vraies mesures, des pertes s'il y en a, avant de lui demander de faire un effort.

Mme Suva trouve que l'on a beaucoup parlé du Canton, de sortir des associations intercommunales, mais replaçons le débat là où il doit être avec les problématiques du Canton qui doivent aller auprès du Grand Conseil. Trois députés sont présents pour écouter les débats et c'est l'occasion de trouver les bons relais; elle veut recadrer la problématique à Rolle et non pas au Canton car c'est bien joli d'inviter ou de faire convoquer la Municipalité auprès du Conseil d'Etat en lui disant «allez discuter», mais c'est aujourd'hui que Rolle est en difficulté et c'est maintenant qu'il faut agir pour la Commune. Pendant qu'on va choisir de discuter de ceci ou cela, il faut pouvoir apporter du concret aux citoyens. Ce n'est pas se dire que si on vote les 8 points en plus aujourd'hui cela ne changera rien pour 2019. En 2019 cela ne changera peut-être rien sur le moment mais il s'agit de prévoir l'avenir même si rien ne change tout de suite; il faut aller de l'avant vers une solution. On sait qu'un budget est une addition de faux chiffres alors oui, mais ce qu'on veut c'est du réel. Quelqu'un qui va voir un portacabine va dire que là quelque chose n'a pas joué ou à l'avenue Général Guisan on n'a pas pu travailler sur les canalisations c'est concret. Ce ne sont pas les chiffres inconnus qui feront patienter les rollois qui ont besoin de ces travaux.

M. Schatzmann se dit qu'à entendre certains conseillers on a l'impression que la Commune a vécu sur un grand pied durant des années. Ayant présidé ce Conseil en 2009 on lui disait qu'il serait certainement le Président de la nouvelle Grand Rue, événement célébré 4 ou 5 ans plus tard... Le collège a mis 15 ans à sortir de terre et les investissements faits dans cette commune l'ont été parce qu'ils étaient nécessaires; si ce collège est plein aujourd'hui c'est bien parce qu'il était nécessaire. Personne n'est allé chercher les élèves juste pour devoir construire un collège. Il entend bien un certain nombre de remarques et confirme que c'est désagréable pour tous de faire face à une augmentation d'impôt, mais ce qui l'étonne c'est que lorsque la présentation a eu lieu lors du dernier Conseil, on n'a pas tellement entendu de récriminations, on ne s'est pas dit que les chiffres étaient fantaisistes... Bien sûr il y a des incertitudes mais prévoir un peu est nécessaire. Que certains citoyens aient de la peine à comprendre pourquoi l'on passe brutalement de chiffres positifs à d'autres négatifs est compréhensible mais nous, conseillers, qui avons été mis au courant dans les moindres détails, ne pouvons pas nous cacher derrière cette excuse. Il recommande vivement d'accepter l'augmentation d'impôt.

Mme Dévaud Praz réfléchit en tant que citoyenne rolloise depuis 4 ans. Elle a passé beaucoup de temps dans le canton de Neuchâtel et elle a été surprise quand elle a vu le bas de la rue du Temple pour les travaux en séparatif car il lui semblait que cela aurait dû être fait il y a 20 ans...

Mme Suva, au vu de l'importance du sujet, demande le vote à bulletins secrets afin que chacun se sente à même de voter en son âme et conscience.

Le Président demande si un cinquième des membres soutient cette proposition, ce qui est le cas. Il procède alors au vote sur le premier amendement dont le résultat est qu'il est accepté par 29 oui, 22 non, 1 nul.

Il procède ensuite au vote sur le second amendement dont le résultat est qu'il est accepté par 29 oui, 22 non, 0 nul.

Mme Suva prend alors la parole au nom du groupe rose-vert qui est consterné par l'issue du vote et se retire à titre de protestation afin de laisser la droite face à ses responsabilités. L'entier du groupe rose-vert quitte la salle sous les applaudissements des conseillers restants.



Conseil Communal de Rolle

Afin de s'assurer du quorum, un nouvel appel des membres est effectué, avec pour résultat 31 conseillers présents; le quorum étant atteint la séance peut se poursuivre.

Le Président procède au vote sur les conclusions amendées du préavis municipal N° 31 dont le résultat est qu'elles sont acceptées par 28 oui, 2 non, 1 abstention.

Le Conseil communal de Rolle

Vu le préavis de la municipalité amendé du 4 octobre 2018

Entendu les rapports de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 fixant le taux d'imposition de la Commune à 59.5%.
2. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 fixant le taux communal de l'impôt foncier à 1.0⁰/₀₀

Le Préavis N° 31 amendé est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 13 novembre 2018

8. Réponse au postulat de Mme Pascale Vollenweider & Consorts « Centres médicaux-sociaux et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre.

Le Président ouvre la discussion sur cette réponse.

M. Deruaz rappelle qu'il avait défendu ce postulat quelques séances en arrière et avoue qu'il avait été surpris en bien par la motivation exprimée alors par le Syndic à répondre aux questions. Là on ne sait pas si on a copié la réponse de Gland ou si Gland a copié la réponse de Rolle... On aurait aimé que les municipaux représentant ces communes dans les associations puissent un peu mieux s'impliquer sur l'opérationnel puisque ce sont les habitants de nos communes qui profitent de ces services. On a entendu que pour le personnel qui travaille dans ces institutions la vie n'est pas toujours rose et c'est le moins que l'on puisse dire; et on voit une fois encore les limites des répartitions des tâches entre le Canton et les communes. Manifestement les communes n'ont pas la possibilité d'intervenir dans la gestion par contre on ne les oublie jamais quand il s'agit de passer à la caisse. Il remercie de cette réponse et espère que les députés du fond de la salle transmettront ces informations au Grand Conseil. Le souhait serait soit de ne plus payer, soit de pouvoir s'impliquer dans la gestion de ces associations.

Le Conseil a donc pris acte de cette réponse.

9. Associations intercommunales.

Mme Vollenweider informe que le Conseil intercommunal d'Enjeu s'est rencontré au début novembre afin de voter le budget, qui représente de gros enjeux, rencontre lors de laquelle la droite rolloise a essayé de transmettre son désarroi face à certaines dépenses, telles la patinoire. Rolle a des difficultés et c'est aux délégués de ces conseils intercommunaux de défendre les intérêts de la Commune, mais ensemble.

Les séances 2019 sont agendées ainsi que les séances de préparation. Elle insiste sur la présence des délégués rollois à ces séances puisque Rolle est le plus gros contribuable pour les écoles.



Conseil Communal de Rolle

Mme Bermejo-Dubois, au sujet du Conseil régional, informe que la séance à venir traitera du budget et de diverses demandes de crédit. Elle rappelle que les délégués sont à disposition des conseillers pour tout renseignement. Il faut savoir que le budget est positif, la marge d'autofinancement est relativement confortable. Par rapport aux crédits d'investissements un point concerne Rolle; c'est celui de la liaison mobilité douce entre Rolle et Perroy pour un investissement de Fr. 58'000.- pour la région de Nyon. Rolle y participe à hauteur de Fr. 175'000.- en tant que membre du premier cercle. Elle aimerait discuter de ce sujet avec la Municipalité dans le cadre de la préparation du Conseil régional. C'est étonnant que Perroy ne participe qu'à hauteur de Fr. 9'000.- à ce projet.

10. Propositions individuelles et divers.

Mme Truc a lu dans le communiqué de la Municipalité des suggestions au sujet des 2 cabines téléphoniques devenues désuètes pouvant être transformées en dépôts de livres. Elle a vu en Irlande de telles cabines recyclées en abris pour défibrillateurs, ce qui est une idée tout à fait intéressante.

M. Deruaz revient sur les propos du Syndic en introduction au point N° 7 de l'ordre du jour. Les analyses faites de part et d'autres des partis et de la Municipalité se rejoignent sur le point des difficultés rencontrées avec le Canton. Manifestement on n'a pas pu être unis jusqu'à présent, par contre on peut le devenir dans une situation inconfortable, et les membres de la Cofin sont prêts à participer à une réunion qui pourrait les réunir avec des représentants de la Municipalité et du Canton.

Mme Bermejo Dubois pose une question au représentant de la commune auprès de Tridel. Elle a appris que les italiens transportent leurs déchets chez Tridel pour incinération en ne payant que Fr. 90.-/tonne alors que toutes les communes suisses paient Fr. 140.-/tonne. C'est une situation surprenante et un député l'a mentionnée au Conseil d'Etat; on lui a répondu qu'effectivement c'est quelque chose qui s'est passé mais que ça n'arrivera plus. Elle demande à M. Echenard de bien vouloir se renseigner pour savoir s'il s'agit d'une interdiction à long terme, de façon à ce que cette situation inadmissible ne se reproduise pas tant au vu de l'inégalité de traitement qu'à celui de l'empreinte écologique.

M. Echenard explique qu'il n'est pas le représentant rollois à Tridel; il représente la Sadec, organe des 60 communes de la Côte, districts de Morges et Nyon. Il a bien pris note de la question, a entendu la question du député M. Pointet, le thème est suivi et sous contrôle. Il a prochainement une séance à Lausanne avec le Conseil d'administration et donnera une réponse via la Sadec au président du Conseil communal.

Mme Truc Brenneisen avait cru comprendre que si l'on importait les déchets italiens c'était car le tri est désormais poussé tellement à l'extrême que nos propres déchets ne suffisent plus et qu'il faut en importer pour faire tourner l'usine.

M. Echenard complète en expliquant que les déchets de l'étranger apportés à Tridel ont donné lieu à une polémique mais l'usine tourne à plein régime et même très très bien car elle incinère bien plus que prévu dans le plan. Une réponse détaillée sera ultérieurement fournie par le périmètre Sadec.

Le Président donne rendez-vous aux conseillers le 11 décembre et souhaite une bonne rentrée à chacun. Il clôt la séance à 22h08.

Au nom du Conseil communal

Philippe BLASER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

